

Loi de finance 2014 : Notre étonnement !

Notre travail a été menacé par le projet de loi de finance pour 2014, qui prévoyait de réduire le droit à indemnisation pour les personnes morales telles que les SCI. Le Conseil constitutionnel a invalidé ce projet. Cette loi est fondamentale. C'est elle qui va fixer le fonctionnement de la fiscalité en France pour l'année qui vient. Au travers d'une aide aux collectivités locales pour la gestion de leurs emprunts toxiques, le gouvernement avait prévu une loi d'amnistie concernant deux banques, la SFIL et DEXIA, dont le capital est détenu par l'Etat. Les condamnations, faisant suite aux procédures engagées, qui seraient prononcées seraient donc à la charge des contribuables ! En outre, devaient être modifiées les sanctions en cas de calcul erroné du Taux Effectif Global des prêts immobiliers pour les collectivités et les personnes morales ! La

loi de 1966 prévoyait qu'en cas de TEG faux, le taux d'intérêt conventionnel soit remplacé par les intérêts au taux légal. L'article 92 de la nouvelle loi prévoyait que la réduction serait calculée de la façon suivante :

Situation actuelle :

- Prêt au taux conventionnel de 4 % souscrit en 2011. Le TEG mentionné est de 4.10 %
- TEG réel : 5 %
- Sanction : Le taux de 4 % est remplacé par les intérêts au Taux Légal de 0.71 % (2012)

La situation si cet article avait été voté :

- Prêt au taux conventionnel de 4 % souscrit en 2011. Le TEG mentionné est de 4.10 %
- TEG réel : 5 %
- Erreur dans le calcul : 0.9 %
- Le taux d'intérêt serait ramené de 4 % à 4% - 0.9 % = 3.1 % au lieu de 0.71 % !!!!

En outre, le différentiel ainsi calculé s'appliquerait sur les échéances restant dues et non la totalité du prêt ! La sanction est plus que légère au regard de la situation !

Cet article sans lien direct avec la loi de finances s'appelle en termes technique « un cavalier » ... Ce n'était ni plus ni moins qu'un beau cadeau pour les banques... Il est à noter que nous avons interrogés les députés lorrains sur leur perception de la situation. Nous avons reçu trois réponses...

Ce « beau » projet est heureusement tombé à l'eau ! Le conseil constitutionnel a retoqué cette novation qui nous choquait. Nous continuerons à être vigilant sur ce sujet hautement sensible. ■

09.77.40.34.03 - Attention Arnaque !

Nous avons été interloqués sur des appels reçus demandant de rappeler ce numéro pour une facture impayée de GDF.

Cette méthode, particulièrement intrusive est complétée d'envoi de SMS qui contiennent ce message :

« merci de nous contacter d'urgence au 09 77 40 34 03 afin de régulariser votre situation référence SMS 3112127301 »

Ne donnez jamais suite à ce type de message ! GDF-SUEZ utilise d'autres moyens pour les factures en retard.

Nous avons interrogé GDF-SUEZ qui nous a indiqué l'adresse de signalement de ce type d'arnaques.

Nous vous communiquons le lien vers le site. Le contenu des échanges est éloquent.

<http://www.arnaques-internet.info/0977403403-numero-telephone-12.html>

Nous aurions apprécié que la société disposant des comptes mails de ses clients inscrits sur son site fasse un message...

Reste à comprendre comment ces escrocs ont connu votre numéro de téléphone. La plupart du temps, il s'agit de programmes informatiques qui ont été mis au point pour composer de façon automatique les numéros... ■



SCAM : Le parfait exemple de l'arnaque

Nous avons reçu un mail qui semblait alléchant... 4 millions de USD (dollars états-uniens) à partager... Nous en recevons plusieurs par jour ! Le contenu de celui-ci est publié ci-dessous malgré le caractère « confidentiel » de cette offre.

« Bonjour

Je suis M. Bamba Erick, le Directeur des Opérations Financières d'une Banque de la place. J'ai une proposition financière confidentielle à vous faire. Une somme flottante de 3.950.000USD appartenant à un défunt client dont le nom a été identifié et noté non revendiqué dans nos audits et archives.

Je voudrais que ces fonds vous soient transférés, (soit dans votre compte bancaire ou par carte de Paiement Electroniques ATM CARD VISA)

en tant que proche parent du défunt client et que par la suite nous effectuons un partage équitable de 50% chacun, j'ai besoin de votre aide en toute

*honnêteté et je vous promets que vous ne courrez aucun risque car ma position au sein de la banque me permet de couvrir n'importe quel risque et de plus je serai la seule personne à superviser cette transaction. J'ai fait toutes les vérifications concernant cet arrangement pour que son exécution soit propre et de façon rapide. Je vous prierai de traiter cette lettre avec la plus grande urgence et discrétion possible. Mes salutations les plus distinguées
Bamba Erick»*

Tout y est ! Des fonds importants en dés-hérence, un cadre supérieur qui promet la

confidentialité... et surtout qui veut vous vider votre compte bancaire ! Ne donnez JAMAIS suite à ces offres bidons. Il s'agit souvent d'escrocs africains installés notamment au Bénin... Il s'agit toujours d'offres de ce type ou liés à des événements dramatiques (guerres, accidents, maladies en phase finale). L'argent n'a jamais d'origine claire. Il peut s'agir de petits trésors provenant de trafics, d'argent oublié comme notre exemple. C'est fou comme les gens sont distraits avec leurs millions de dollars... Ce type de message est appelé SCAM 421 du numéro du code pénal nigérien qui réprime cette arnaque. Quant au mot SCAM, il s'agit d'un SPAM à caractère frauduleux. ■

Info-alertes :
Quelques curiosités
dénichées par le Réseau
Anti Arnaque

**Nous aimerions que
les escrocs laissent les
esprits tranquilles...**

Le chasseur d'énergie médiumnique de Lucrecia LORGA

Lucrecia LORGA a décidé de vous convaincre de l'intérêt pour vous de lui commander un « chasseur d'énergie médiumnique ».

Certes, ses explications sont techniques : « Un chasseur d'énergie médiumnique absorbe l'énergie ultrapositive émise depuis le monde médiumnique à des personnes jouissant d'une connexité exceptionnelle avec l'au-delà. Comme vous justement. Seulement voilà, le corps physique de nous autres humains n'est pas en mesure, malheureusement, de capter naturellement cette forme d'énergie particulièrement précieuse et bénéfique. C'est pourquoi nous avons besoin de nous équiper d'un dispositif spécifique nous permettant de canaliser l'énergie et de la reconvertir. »

Heureusement, Lucrecia LORGA donne deux illustrations concrètes de l'action du chasseur d'énergie médiumnique : gagner gros au loto, vaincre une maladie incurable.

Le Réseau anti-arnaques s'est empressé de commander cet objet bénéfique (qui s'avère être une vulgaire pyramide en métal). Le courrier accompagnant la facture de 19,17 € reste aussi peu compréhensible : « Comme convenu, nous nous permettons de facturer les honoraires afférents à l'appariement transcendant du chasseur d'énergie médiumnique avec votre personne. »

STELLA ANGELSTONE vous prépare à 2014 !

Stella ANGELSTONE, qui se qualifie de spécialiste des visions d'amour et d'argent, n'est pas optimiste pour l'année 2014 : « Comme vous le savez sûrement, 2014 et les années à venir seront encore faites de sacrifices et d'épreuves. Scientifiques, économistes, astrologues, voyants... tout le monde s'accorde sur ce point ! »

Heureusement, Stella pense à vous : « En répondant à mon courrier, vous serez protégé puisque vous faites partie des rares privilégiés qui n'auront pas à souffrir de ces années terribles. »

La seule solution pour ne pas subir une année 2014 épouvan-

table est de détenir la « Triade de Richesse Absolue », qui se compose des éléments suivants :

- une pierre fétiche d'abondance ;
- un amplificateur astro-magnétique d'argent ;
- un talisman sacré du millionnaire.

Mais, l'année 2013 va déjà mal se terminer puisque Stella ANGELSTONE vous réclame 39 € pour vous expédier la « Triade de Richesse Absolue ». ■